

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 6 AVRIL 2023**  
**PROCES-VERBAL**

Convocation adressée le 31 mars 2023 avec l'ordre du jour suivant :

- I) Approbation du procès-verbal de la séance du 16 mars 2023
- II) Approbation de l'ordre du jour
- III) Approbation du compte de gestion 2022
- IV) Approbation du compte administratif 2022
- V) Affectation du résultat de fonctionnement 2022
- VI) Budget primitif 2023
- VII) Attribution de subventions aux associations
- VIII) Vote des taux d'imposition directe locale pour 2023
- IX) Adhésion au groupement de commande de la Métropole du Grand Nancy pour l'achat de carburant
- X) Evolution du coefficient applicable à l'indemnité d'administration et de technicité des policiers municipaux
- XI) Compte rendu concernant les actes accomplis en exécution de la délégation d'attributions du Conseil municipal

**Présents :**

MM. DA CUNHA - GAVRILOFF – Mmes COLIN - VERNEAU – M. BRAUN – Mmes CHARPENTIER - BAMMES – M. BERNARD – Mmes CAROMEL - PEREIRA – MM. ECUYER - Dimitri MARCHAL – Mmes RICHARD - COLLARD - PICARD – M. FREMY – Mme GAVRILOFF – M. LAURENT – Mme PELTE – MM. AIMÉ - OMARI – Mme TROUVÉ-VALLÉE

**Absents excusés ayant donné pouvoirs :**

M. MARCHAL donne pouvoir à JP. GAVRILOFF  
M. NDIAYE donne pouvoir à D. CHARPENTIER  
M. KLEINCLAUSS donne pouvoir à G. BERNARD  
M. LOMBARD donne pouvoir à E. BRAUN  
Mme EDZIMBI LOLO donne pouvoir à L. COLLARD  
Mme BAZIN donne pouvoir à AS. GAVRILOFF

**Absent excusé :**

M. DEGEILH

**A été nommée secrétaire :** Axelle PICARD

**I) Approbation du procès-verbal de la séance du 16 mars 2023**

Mme TROUVÉ-VALLÉE : Je voudrais faire une déclaration commune de la minorité. Lors d'un récent Conseil municipal, l'un d'entre nous a indiqué qu'il avait l'impression que la campagne électorale était toujours en cours. Nous sommes d'accord avec lui. Il y a le temps des élections puis celui de la co-construction ; ce qui signifie le temps du débat. Que constatons-nous lors de chaque séance du Conseil municipal ? Le respect des élus minoritaires n'est pas au rendez-vous. Au lieu de répondre sur le fond et dans un climat serein, les attaques personnelles formulées contre la minorité sont les seules réponses que nous entendons et elles ne sont pas les bienvenues.

Lors du dernier Conseil municipal, il a été fait un rappel aux règles destiné exclusivement aux minorités. C'est pourquoi, et de façon unie et solidaire, nous appelons à notre tour au respect de la charte des élus par la majorité, notamment de son article 1, afin de permettre un travail contradictoire et constructif, nécessaire à l'expression de la démocratie.

Si l'objectif de ces attaques perpétuelles est de nous intimider ; c'est raté. Si l'objectif de ces attaques perpétuelles est de nous faire taire ; cela nous encourage plutôt à poursuivre. Si l'objectif de ces attaques perpétuelles est de nous isoler, erreur, cela fédère autour de nous.

Nous ne sommes pas impressionnés par de tels comportements. Nous continuerons à nous exprimer dans le respect de la loi mais nous préfererions le faire dans un climat serein et pouvoir enfin travailler pour la commune et ses habitants.

Et, au-delà du respect évident dû à chaque élu, nous rappelons que nous représentons tous, ici présents, les habitants qui ont voté pour nous. Il s'agit avant tout de respecter les électeurs dans leur diversité et au regard des résultats des dernières élections, cela est encore plus vrai. Vous avez été élus avec 17,74 % des inscrits, cela devrait vous inciter à plus de modestie. A une grande responsabilité, incombe de grands devoirs.

Nous sommes donc certains que Monsieur le Maire va faire respecter les textes législatifs et réglementaires et au sein de notre assemblée, le droit d'expression des conseillers municipaux. Je vous remercie de votre écoute.

M. LAURENT : M. DA CUNHA, je vous remercie de m'accorder la parole conformément à l'article 16 du règlement intérieur précisant que chacun des membres du Conseil municipal dispose de 5 minutes pour s'exprimer concernant chaque délibération. Difficile dans ces conditions de monopoliser la parole. N'en déplaise à certains élus de votre majorité, nous entendons exercer pleinement notre droit d'expression, conformément au règlement intérieur. En relisant ce PV du Conseil municipal du 16 mars 2023, l'expression « logorrhée verbale » employée par Mme COLIN concernant les interventions de Mme BMMES, a retenu mon attention. Cette expression étant peu courante, j'ai recherché sa signification exacte. Selon le Larousse médical, une logorrhée verbale est un trouble du langage caractérisé par un abondant flot de paroles débitées rapidement sur de longues périodes. La logorrhée est un signe particulièrement caractéristique d'un trouble psychiatrique, la manie ou accès maniaque, voilà comment une adjointe à l'éducation, conseillère métropolitaine s'exprime vis-à-vis d'une élue minoritaire en Conseil municipal à Laneuveville. Alors un conseil, réfléchissez à la portée de vos mots quand vous intervenez. Ceci étant dit, à la page 28, l'intervention de Mme COLIN n'est pas complète et le passage manquant justifie mon intervention qui suit. Donc là il manque un passage de Mme COLIN qui justifie ce que je dis après, « je ne me donne pas en spectacle, abrégez, abrégez ».

Monsieur le Maire : Il manque quoi ?

M. LAURENT : Vous vérifierez. Il manque 2, 3 minutes de l'intervention de Mme COLIN.

Monsieur le Maire : Je ne vous cache pas que lors du dernier Conseil, au regard de la longueur de nos débats, on a eu 2 soucis d'enregistrement donc à 2 moments, ça a coupé.

M. LAURENT : S'il vous manque ce passage-là, j'ai l'enregistrement. Je pourrai vous le communiquer, pas de soucis.

Monsieur le Maire : Quand on passe de l'enregistreur au téléphone puis d'un téléphone à l'autre téléphone, il y a peut-être un bug à ce moment-là.

M. LAURENT : J'ai l'enregistrement. A la page 30, en haut de la page, après l'intervention du Maire, il manque des interventions de Mme TROUVÉ-VALLÉE puis de M. GAVRILOFF, suivies d'une autre intervention de vous, Monsieur le Maire. Alors je le signale parce qu'il y a notamment une remarque importante de M. GAVRILOFF, je le cite, ce sera important pour la suite du Conseil municipal donc, M. GAVRILOFF, je le cite « si on venait aujourd'hui à présenter une CAF nette négative, je ne suis pas sûr que le banquier nous accueille avec un grand sourire ».

M. GAVRILOFF : Oui, sans doute.

M. LAURENT : Oui, oui. Ça a un rapport avec la CAF nette négative que vous évoquerez sans doute plus bas concernant le compte administratif.

M. GAVRILOFF : Oui, je compte bien y revenir.

M. LAURENT : A la page 37, au milieu, M. LOMBARD, alors en fait M. LOMBARD n'a pas dit, « on ait des différends » mais « on est indifférents ». J'étais à côté de lui et en plus ça apparaît clairement à l'enregistrement, c'est en entendant ce mot de trop que j'ai décidé de quitter la séance du Conseil municipal. Voilà, « on est indifférents ». Alors peut-être s'est-il mal exprimé ?

Monsieur le Maire : Alors que je comprenne bien, « indifférents » en un seul mot ?

M. LAURENT : Oui. Peut-être s'est-il mal exprimé ? Je ne sais pas, disons que dans la continuité des échanges qu'il y a eu sur la motion, voilà c'était un mot de trop pour moi.

Monsieur le Maire : Je ne serais pas resté indifférent si quelqu'un avait dit « indifférents » en tout cas.

M. LAURENT : Non mais après peut-être qu'il disait ça en général. Le problème est que ce mot-là intervient après une discussion sur qui est plus bénévole que l'autre donc le « on est indifférents », franchement je ne sais pas ce qu'il a voulu dire. Il n'est pas là M. LOMBARD ?

Monsieur le Maire : Non.

Mme COLIN : ça m'étonnerait.

Monsieur le Maire : Sur ce point-là, on ne changera pas le procès-verbal.

M. LAURENT : Comment ?

Monsieur le Maire : On ne changera pas le procès-verbal sur le terme « des différends » ou « indifférents ».

M. LAURENT : Après, moi j'ai l'enregistrement, je peux vous dire que c'est ce qu'il a dit, bon après...

Monsieur le Maire : On ne changera pas, le vote sera sur le terme-là. On rajoutera la phrase citée par Jean-Paul GAVRILOFF parce qu'il reconnaît qu'il l'a dit. Pour le passage manquant, comme nous ne l'avons pas, nous ne l'avons pas entendu, on ne le met pas, on ne l'intègre pas.

M. LAURENT : Des interventions de Mme TROUVÉ-VALLÉE, M. GAVRILOFF et puis vous-même sont manquantes aussi.

Monsieur le Maire : Vous les avez ?

M. LAURENT : Oui.

Monsieur le Maire : Citez-les, allez-y. On vote sur un procès-verbal.

M. LAURENT : Il vous arrive de nous répondre « on va vérifier, on verra », donc je vous demande de vérifier.

Monsieur le Maire : Pour nous, ce n'est pas possible.

M. LAURENT : Moi je vous dis, on vote un procès-verbal tel que vous nous le présentez, je vous signale des anomalies, si vous ne voulez pas rectifier le procès-verbal, ce n'est pas grave, nous ne validerons pas le procès-verbal, c'est tout.

Monsieur le Maire : D'accord.

Mme BMMES : C'est sur la forme, c'est une question d'audition, c'était assez tumultueux. Page 7 dans mon intervention, au milieu, la réponse « il n'est pas alors le débat de fond », il n'y a pas de « il ».

Monsieur le Maire : Ce n'est pas « il est ainsi occulté » mais « qui est ainsi occulté » c'est ça ?

Mme BMMES : « La réponse n'est pas » on barre le « il », « le débat de fond attendu par tous qui est ainsi occulté mais des attaques personnelles peu honorables ».

Monsieur le Maire : Là, vous nous demandez de mettre la phrase sous une syntaxe meilleure mais on essaye de mettre comme ça a été dit.

Mme BMMES : C'est pour ça que je dis que c'est une question d'audio.

Monsieur le Maire : OK donc on changera 2 mots.

Mme BMMES : C'est pour la lisibilité.

Monsieur le Maire : On fait preuve de bonne intelligence. Je ne vais pas surenchérir longtemps sur ce qui a été dit en tout cas, juste pour dire que si parfois certaines personnes de l'assistance tentent à dire que les Conseils sont tumultueux, délétères ou dans un climat pas très serein, il appartient à tout le monde que le climat reste serein et à titre personnel, étant garant de la sérénité des débats, j'estime qu'en dépit du fait que je suis souvent, très, très souvent attaqué, je fais preuve quand même d'un certain calme et que je participe à titre personnel à avoir des climats sereins. Je voulais vous le dire. Sur la victimisation dont vous faites preuve dans votre discours Mme TROUVÉ-VALLÉE, je ne surenchérirais pas, je n'ai pas grand-chose à dire et voilà, l'objectif étant que ça ne dure pas ½ heure au regard du fait que j'ai déjà passé 10h30 à corriger les fautes de ce procès-verbal, je vais m'arrêter là.

Adopté avec 20 voix pour, 2 contre et 6 abstentions.

## **II) Approbation de l'ordre du jour**

Adopté avec 26 voix pour et 2 abstentions.

## **III) Approbation du compte de gestion 2022**

### **Rapporteur : Jean-Paul GAVRILOFF**

Le compte de gestion est le rapport de synthèse dressé par le Service de Gestion Comptable de Vandœuvre-lès-Nancy (à la suite de la fermeture de la trésorerie municipale de Saint-Nicolas-de-Port en 2022) qui est chargé d'encaisser les recettes et payer les dépenses ordonnancées par le Maire.

Il doit être concordant avec le compte administratif.

Il a reçu un avis favorable de la commission Finances et vie économique.

Vu le document soumis à son examen, et le compte de gestion étant en tout point conforme au compte administratif, il est proposé au Conseil municipal de l'approuver.

M. GAVRILOFF : Les résultats de l'exercice 2022 qui avaient un excédent au niveau de la section d'investissement de 42 606€ et un déficit au niveau de la section de fonctionnement de 57 342€, ce qui représente pour l'exercice 2022, un déficit de 14 736€.

Et puis, à la colonne, résultat de clôture de l'exercice 2022, - 80 000 en section d'investissement et 1 379 242€ en positif au niveau de la section de fonctionnement, ce qui donne un résultat net de 1 298 977. Ce sont des chiffres qu'on retrouvera d'ailleurs dans le compte administratif. 2<sup>ème</sup> chose, je vais vous faire un peu de lecture ; « vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats. Observations : le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte. Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce

compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de Laneuveville-devant-Nancy pendant l'année 2022 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative » donc Monsieur le Percepteur certifie par ces tableaux chiffrés d'une part et les affirmations dans la page des signatures que les écritures sont conformes, il a pu contrôler les pièces et donc c'est parfaitement conforme également au compte administratif.

M. FREMY : La seule chose qu'on peut dire c'est juste le reflet de l'acceptation du percepteur qui regarde la légalité des comptes, c'est juste ça.

M. LAURENT : Juste une explication de vote, comme personnellement je fais entièrement confiance à ma collègue des finances publiques, nous voterons pour.

M. GAVRILOFF : C'est une attitude intelligente.

Adopté à l'unanimité.

#### **IV) Approbation du compte administratif 2022**

**Rapporteur : Jean-Paul GAVRILOFF**

Vu le document, joint en annexe, soumis à son examen,  
Vu la note de présentation synthétique du CA 2022, jointe en annexe,

Vu l'avis favorable de la commission Finances et vie économique,

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le compte administratif communal 2022.

Monsieur le Maire : Je vous précise que je participerai au débat de ce compte administratif mais qu'au moment du vote, je quitterai la séance après avoir désigné Jean-Paul comme Président de séance le moment du vote. Je reviendrai après le vote. 2<sup>ème</sup> chose, on le redira tout-à-l'heure, lors du vote sur l'attribution des subventions, comme on le rappelle chaque année, les personnes de l'assistance qui ont des fonctions exécutives au sein des associations qui se voient attribuer une subvention devront le signaler. On le redira tout-à-l'heure mais je le précise d'ores-et-déjà.

M. GAVRILOFF : Je reviens très rapidement, vous avez eu à votre disposition 2 documents ; le document que je vais appeler la M14, c'est la comptabilité publique et puis grâce aux services et en particulier Christophe, on a joint pour la compréhension du débat, pour faciliter le débat qui aura sans doute lieu après la présentation du compte administratif une petite note synthétique de présentation, on y fera peut-être référence soit aux pages, soit à la note que vous avez eue entre les mains.

Présentation du compte administratif, on va dérouler les choses comme on fait d'habitude, on va commencer par la section de fonctionnement, ensuite section d'investissement, les résultats de l'exercice 2022 et l'état de notre dette.

Recettes de fonctionnement, toujours commencer par les recettes avant d'aller voir ce qu'on peut dépenser. Le taux des réalisations des recettes supérieures à 100% c'est-à-dire qu'on a eu des recettes supérieures à ce qu'on avait prévu à notre budget, ça s'explique par les impôts des taxes directes que l'on a perçus pour 56 000€, l'explication c'est la revalorisation des bases, on n'y est pas pour grand-chose, les bases ont été revalorisées par l'Etat de 3,42% donc ça a généré un excédent par rapport à ce qu'on avait prévu de 56 000€. Autre chose qui est liée à l'inflation, les recettes de cantine et de périscolaire ont augmenté par rapport au budget qui a été voté de 49 000€, les droits de mutation ; ce que l'on perçoit sur la vente des immeubles sur le territoire de notre commune 41 000€ et dotations et participations 24 000€. Un rappel pour mémoire, parce que c'est important de se resituer, en impôts directs ; ce que perçoit la commune, directement les impôts locaux c'est 1 132 000€, je vous fais grâce des quelques euros supplémentaires et centimes. Dans les recettes de fonctionnement, il y a à noter la baisse de la DGF qui est marquée en 2022, vous verrez qu'en 2023 l'Etat a stabilisé, on touchera à peu près la même chose en 2023 qu'en 2022 et donc on a touché en 2022 ; 32 000€ de moins qu'en 2021. Et puis, les autres dotations, il ne faut pas l'oublier c'est donc les dotations que l'on reçoit de la Métropole donc 2 aides

importantes qui sont cumulées qui représentent 1 800 000€, la dotation de compensation 1 400 000 et la dotation de solidarité métropolitaine pour 390 000€ et puis la dotation de solidarité rurale qui vient en complément de la DGF qui est chiffrée à 115 000€. En 2022, pas de hausse de nos taux d'imposition, un rappel, les taux de notre commune sont parmi les plus bas de la Métropole du Grand Nancy. Je l'ai dit tout-à-l'heure, la hausse que l'on a eue par rapport aux recettes, les impôts locaux c'est lié à l'augmentation de 3,42% des bases fiscales retenues par l'Etat et puis au niveau des recettes, cantine, périscolaire, droits de mutation c'est une reprise de l'activité pour ces 2 postes-là par rapport aux 2 années Covid 2020 et 2021. Si vous voulez avoir plus de précisions, je vous renvoie à la page 12 de ce document, alors c'est vrai que c'est bien pour s'endormir le soir si vous ne savez pas quoi faire, vous avez tous les détails des recettes de fonctionnement indiqués à la page 12 de ce document. Voilà pour le poste recettes. Ensuite, au niveau des dépenses de fonctionnement, je le rappelle elles ont augmenté de 438 000€ par rapport au compte administratif 2021, soit une hausse de 10,05%. Si on détaille ces hausses, donc les charges à caractère général ont augmenté de 130 000€, les charges de personnel de 253 000€, les subventions que l'on a accordées aux associations locales + 25 000€, les dotations et participations 24 000€. Alors les hausses, si on détaille un peu pourquoi ces hausses donc les hausses à caractère général c'est lié au phénomène de l'inflation, il y a plus de 28 000€ sur le marché des cantines, de la fourniture des repas et puis vous le savez en tant que particulier la hausse spectaculaire du coût de l'énergie liée à la crise ukrainienne et pas que, 37 000€ pour l'électricité, 42 000€ pour le gaz et 5 000€ pour les carburants. En ce qui concerne la masse salariale, c'est lié à des mesures exogènes c'est-à-dire indépendant de notre volonté, ça a été la revalorisation du SMIC, la hausse du point d'indice et puis les licenciements pour inaptitude professionnelle, requalification d'arrêts maladie en longue durée ou en longue maladie et puis, nous avons, et ça c'est positif pour le personnel, nous avons revu complètement le régime indemnitaire, le RIFSEEP qui représentait une dépense de plus de 50 000€ pour la collectivité. Suite à l'audit qui concernait l'organisation de nos services, effectivement il y a eu des recrutements nécessaires qui ont été faits qui justifient ou tout au moins à défaut de justifier qui expliquent l'augmentation de ces charges de personnel. A la page suivante, pas grand commentaire car c'est une vue d'ensemble des sections de fonctionnement, le seul commentaire que l'on peut en faire, c'est qu'au niveau du budget que nous avons voté des dépenses à hauteur de 5 304 000€ mais nous avons donc dépensé un petit moins c'est-à-dire 4 951 000€. En ce qui concerne les recettes qui avaient été prévues au niveau du budget c'était d'encaisser 4 740 000€, nous avons encaissé un petit peu plus c'est-à-dire 4 900 000€. Après ça reprend en détail certains postes mais je pense que vous avez vu, les charges à caractère général si on reprend les dépenses, les charges à caractère personnel et puis autres charges de gestion courante qui est l'autre gros poste dans lequel ça recouvre les indemnités aux élus et les subventions aux associations 587 000€ ; subventions aux associations locales et également subvention au CCAS. Et puis, un poste obligatoire, le remboursement de nos intérêts 126 000€. Au niveau des recettes, les produits de ventes et services, c'est principalement tout ce qu'on perçoit au titre de la cantine et du périscolaire ensuite les 3 315 000€, ce sont les impôts locaux plus ce que nous verse la Métropole et puis dernier post important les autres dotations et participations, la DGF plus les taxes de compensation notamment taxe foncière puisqu'il y a des gens qui ne la paient pas, l'Etat nous compense cette somme-là, ça représente grosso modo près de 500 000€. Donc voilà pour l'ensemble de la section de fonctionnement. Quelques points de repère pour situer notre commune par rapport à des communes équivalentes donc en ce qui concerne les ressources fiscales, ce sont des indices, on s'aperçoit que notre commune a un indice de 495, si on prend la moyenne nationale 781, ça confirme bien qu'au niveau des ressources fiscales, on mobilise peu le potentiel à notre disposition. Dotations et participations, là aussi on est à 152 alors que la moyenne nationale est à 255. Ventes et produits, là aussi on est un petit peu en-dessous, on est à 66 alors que la moyenne nationale est à 113. Pour le reste, les produits réels financiers et produits exceptionnels, ce sont des chiffres qui sont moindres, on est dans la moyenne nationale. Alors chose relativement intéressante, qui donne des informations sur la gestion de notre collectivité où on s'aperçoit que les charges générales d'indice pour notre commune on est à 200, au niveau national on est à 258 donc on est en-dessous. Charges de personnel, là vous avez vu, elles ont sérieusement augmenté et malgré cette augmentation, on s'aperçoit qu'on est à un indice de 402 alors que sur le plan national c'est 553, si on se situe même à la moyenne du département, on est en-dessous du département qui lui est à 463. Charges de gestion courante, on est en-dessous donc c'est plutôt un bon indicateur, on est à 88 alors que l'indice national est à 114. Charges réelles financières, on est quasi dans la moyenne département et nationale 19, 20 et 21.

On va passer à la section d'investissement. Les investissements ; vous avez eu la liste dans les documents en annexe, les dépenses, je ne vais pas toutes les balayer mais les dépenses courantes si on peut les classer ainsi s'élèvent à 141 000€ auxquelles il faut rajouter les restes à réaliser, je rappelle c'est simplement des dépenses

qui ont été engagées en 2022 mais qui n'ont pas été complètement réglées, et il faudra les régler donc on les réintroduit à hauteur de 95 000€.

On arrive à la présentation d'ensemble de la section d'investissement, je ne vais pas tout reprendre, je vais simplement reprendre le poste qui s'appelle immobilisation en cours où on avait prévu au budget 1 826 708€, c'était pour réaliser les investissements importants qui malheureusement pour des raisons diverses et indépendantes de notre volonté n'ont pas pu être réalisées dans le courant de l'année 2022, je cite en particulier la médiathèque, il y a eu des problèmes d'étude de sol, de toiture et autres à réaliser qui ont retardé le démarrage du chantier. Idem, pour le stade n°2, là aussi on s'est aperçus qu'il fallait revoir complètement le drainage du sol et là aussi il y a eu des études complémentaires, un laboratoire a été consulté, ça a fait que là aussi le chantier a pris du retard et puis dernier autre aléa, en ce qui concerne le skatepark, les problèmes d'étude là aussi pour l'évacuation des eaux d'à côté. L'action de Mme l'Architecte des Bâtiments de France, qui nous a un peu enquinés sur ce dossier avec des histoires de coloris ou de métal. Enfin toujours est-il que ces gros investissements, ces grosses dépenses n'ont pas pu être engagées en 2022, ce qui explique dans le poste dépenses, vous avez vu 181 000€ de dépenses auxquels vous ajoutez, je le rappelle, en investissement le remboursement pour 144 000€ du capital de nos emprunts donc on arrive à des dépenses de 366 618 €. En recette, je ne reviendrai pas trop dessus puisqu'il y a eu des subventions d'investissement et puis après des excédents de fonctionnement capitalisés... Il y a eu des recettes pour 409 000€, ce qui fait, on l'a vu tout-à-l'heure, un excédent de l'ordre de 42 000€.

Les résultats de l'exercice, puisqu'on a vu les 2 sections fonctionnement et investissement, il faut arriver à une balance générale du budget. Un rappel, en 2022 on a eu un excédent d'investissement de 42 000€, c'est conforme rappelez-vous les chiffres qu'on a vus fournis par M. le Percepteur, on est tout-à-fait en concordance avec et un déficit au niveau du fonctionnement de 57 000€. Il faut agréger avec les résultats des années passées où en 2021 nous avons un déficit d'investissement de 122 000€ et un excédent de fonctionnement d'1 436 585€ et puis vous l'avez vu tout-à-l'heure les restes à réaliser qui s'élèveraient à 95 555€ donc entre le positif 2022 de la section d'investissement de 42 000€ et le déficit d'investissement cumulé à 2021, il faut rajouter ces 80 000 ; la différence entre 122 000 et 42 000, ça fait autour de 80 000€ auxquels il faut rajouter les restes à réaliser de 95 000, ce qui fait qu'on arrive en investissement à un déficit de 175 821. Conformément au Code des Collectivités locales et à la nomenclature de la comptabilité M14, le besoin de financement de la section d'investissement comprenant le solde négatif 2022 des restes à réaliser d'investissement se traduit par une affectation obligatoire de résultat de fonctionnement 2022 au compte 1068, on le reverra tout-à-l'heure puisqu'il y aura une délibération spécifique quand on aura fait le débat, on pourra affecter ces résultats, vous l'avez un peu en avant-première, on pourra par la suite les recommander, on couvre ce déficit d'investissement de 175 821 €, l'excédent de fonctionnement étant de 1 379 242€, la différence entre 1 379 242 et 175 821 donne un résultat de 1 203 421€ qui correspond au solde après couverture du besoin de financement qui sera proposé en report à nouveau en recettes de fonctionnement au niveau du budget primitif, donc retenez ce chiffre 1 203 421, vous le verrez réapparaître dans le budget 2023.

On arrive à nos ratios d'épargne, c'est M. LAURENT qui me l'a rappelé effectivement, on va en reparler. Les ratios, je les rappelle car ça mérite quelques explications, on parle de CAF nette, CAF brute, on est un peu tous un peu paumés des chiffres. C'est important pour le fonctionnement de notre commune, ce qu'on appelle une CAF brute ou un excédent brut, c'est la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement. Vous avez eu le tableau des années passées, vous l'avez également eu dans la note synthétique qui vous a été adressée donc on constate que cette différence, c'est ce que j'ai dit d'ailleurs en commission des finances, cette épargne brute que l'on doit avoir et que l'on a eue jusqu'à présent, à part l'année 2022, vous avez vu pourquoi, on vous l'a expliqué avec le coût de l'énergie d'un côté, l'inflation qui a eu une incidence globale sur tous nos achats et puis les recrutements de personnel, ce qui fait que cette épargne brute a été ramenée à peu de chagrin en 2022 mais ça nous préoccupe puisque certains avaient l'air de penser que ça ne vous préoccupait pas, sachez que ça nous préoccupe et que l'objectif tout du moins ce sera le mien, on travaillera de près avec Christophe et Monsieur le Maire, c'est de reconstituer cette CAF brute et moi je la chiffre personnellement autour de 450 000€ alors pourquoi 450 000€, ce n'est pas un chiffre comme ça sorti du chapeau ou de ma bonne volonté, c'est tout simplement parce qu'avec ces 450 000€ il faut pouvoir dans la ligne que vous avez en-dessous pouvoir rembourser le capital de nos emprunts. Vous avez vu dans les tableaux que cette somme elle variait en fonction des emprunts qui sont venus à échéance et dans les années à venir, en 2022 c'était 148 000, sachez que dans l'année à venir compte tenu des nouveaux emprunts que l'on engagera et bien ce capital se situera autour de 200 à 210 000€. Un rappel que je fais, pourquoi je mets 450 000, pour « faire l'entretien correct » de notre patrimoine, il faut compter 250 000€ même si en 2022 on a dépensé que 180 000 mais la moyenne lissée dans le temps c'est 250 000 d'où la justification des 450 000€ qu'il faut qu'on retrouve

en épargne brute. Donc le déficit 2022, comme je vous l'ai dit, est conjoncturel et non pas structurel et on va tout faire pour rétablir les choses.

Information ensuite sur l'état de notre dette, le tableau vous l'avez sous les yeux, c'est le cumul année par année, du capital et des intérêts que l'on doit, ça n'appelle pas de commentaire. Une précision quand même, les emprunts de 780 000€ et de 2 000 000€ que l'on a souscrits n'ont pas été mobilisés, ils n'apparaissent pas dans ce tableau.

Vous avez ensuite, c'est une information obligatoire, la structure de notre dette c'est-à-dire les crédits que la collectivité a souscrits au fil des années pour réaliser un certain nombre d'opération notamment l'agrandissement de la Mairie, la construction du groupe scolaire des 5 Fontaines et puis d'autres travaux notamment le local de pétanque... donc le montant des emprunts que l'on avait souscrits s'élevait à 4 326 000€ et aujourd'hui le capital qui reste dû s'élève à 2 704 688€.

Le tableau de la page suivante reprend tous ces éléments avec une précision, on va s'arrêter à 2022, en sachant que pour 2022, on rembourse en capital 143 230€ et des intérêts 127 358. Après vous avez des ratios concernant le poids de la dette sur nos habitants, on s'aperçoit que la dette est relativement faible pour notre commune par rapport aux strates d'autres collectivités de même importance. Vous avez à nouveau le petit tableau qui vous récapitule ici notre CAF brute, CAF nette en rappelant à nouveau qu'on fera tout pour la reconstituer dans les meilleurs délais.

Dernière page du document, sachez que notre collectivité a garanti des emprunts, non seulement on doit rembourser ceux qu'on a mais on garantit d'autres emprunts, ce sont les emprunts notamment faits par les bailleurs sociaux et qui concernent principalement des logements sociaux qui ont été construits sur la ZAC des 5 Fontaines. Etant précisé que le dernier emprunt date de 2002, pourquoi ça s'arrête en 2002 ? Puisque maintenant c'est la Métropole qui garantit ces emprunts puisqu'elle a la compétence logement, habitat, c'est elle maintenant qui garantit ces emprunts vis-à-vis des bailleurs sociaux.

Monsieur le Maire : Le débat est ouvert.

Mme GAVRILOFF : Plutôt une explication de vote qu'une longue intervention, nous ne voterons pas contre ce CA puisque réglementairement ce n'est que le reflet du compte de gestion, c'est aussi le bilan de ce que vous avez réalisé tout-au-long de l'année, ça illustre votre politique de gouvernance également à laquelle nous n'adhérons pas. Nous nous abstiendrons donc aussi en raison du décalage mais vous l'avez évoqué, de nombreux investissements et qui ont généré d'importantes annulations de crédit donc on peut penser qu'il y a quand même un manque de programmation et d'anticipation sur l'exécution du budget 2022 et c'est également pour cette raison que nous nous abstiendrons sur la délibération suivante concernant l'affectation du résultat 2022.

M. LAURENT : D'abord une question, donc M. GAVRILOFF vous voulez reconstituer l'épargne brute ou la CAF brute à 450 000€ en 2023, comment allez-vous faire ?

M. GAVRILOFF : Attendez 2023, non, parce qu'on peut même aller plus loin, je crois que vous aviez émis lors du dernier débat la possibilité de vendre des immeubles pour améliorer la situation mais je dirais la vente d'immeubles, on n'en a pas des kilos à vendre, quand on aura vendu 2-3 immeubles, ça va faire une ressource de 5-600 000€ qui va venir gonfler l'excédent de fonctionnement mais si on prend brutalement les choses, vous avez vu aujourd'hui il y a 1 200 000, on ajoute 600 000, 1 800 000 et puis 400 000, si on bouffe 400 000 au bout de 5 ans, on est en cessation de paiement et puis gestion, tutelle Préfecture donc notre volonté n'est pas d'arriver à cette situation-là donc je ne peux pas vous garantir qu'en 2023, on reconstituera les 450 000 mais c'est l'objectif vers lequel on doit tendre et sachant, j'anticipe un peu le débat sur le budget, ça veut dire qu'après, vous le savez aussi bien que moi, il faudra augmenter les recettes de fonctionnement et réduire les dépenses de fonctionnement, il faudra jouer sur ces 2 indicateurs-là pour récupérer mais je ne peux pas vous garantir qu'en 2023 ou 2024 mais l'objectif sur 3-4 ans, c'est d'arriver à reconstituer ça. C'est mon point de vue.

M. LAURENT : Ce sera difficile, d'autant plus que les emprunts vont augmenter mais bon. Nous voterons pour ce compte administratif 2022 puisque cette année nous n'avons pas constaté d'anomalie, cela étant ce compte administratif présente des montants importants de crédits annulés, que ce soit en section de fonctionnement ou section d'investissement, cela relativise donc la fiabilité du budget 2022 que vous avez voté. Nous souhaitons donc que le budget 2023 se rapproche le plus possible des dépenses ou recettes effectives. Dans la note de

présentation synthétique du compte administratif 2022, vous indiquez à travers simplement un graphique une capacité d'autofinancement nette négative de – 94 654€, rappelons que la CAF nette était de 503 045 en 2020 puis 276 540 en 2021 et donc elle est de – 94 654€ en 2022, c'est la page 30 du ROB. Alors donc la guerre en Ukraine, survenue en 2022 et l'inflation n'explique pas à elles seules la chute constante de la CAF nette depuis 2020, les dépenses de fonctionnement aussi ont fortement augmenté pour d'autres raisons. Donc histoire de tempérer un peu vos certitudes, nous attendons de voir le résultat de l'année budgétaire 2023 pour évaluer votre capacité à bien gérer les deniers de la commune donc affaire à suivre.

M. GAVRILOFF : Attention parce que les chiffres que vous avez cités, c'est la CAF brute et pas CAF nette.

M. LAURENT : C'est la page 30 du ROB.

M. GAVRILOFF : Ah oui d'accord, c'est la CAF nette, pardon. En 2020, il y avait une explication quand même puisqu'elle avait fait un pic, la vente d'un immeuble mais bon il faut un peu l'écrêter. Je l'ai dit tout à l'heure je vous ai cité ces 2 chiffres-là, il faudra pouvoir rembourser le capital, 210 000 dans les années à venir et puis 250 000 d'investissements courants, on tombe sur les 450 000 donc on retrouve effectivement CAF nette, cette capacité de pouvoir financer ces travaux courants sans faire d'emprunts et d'avoir ça sous la main pour pouvoir entretenir le patrimoine de manière courante.

M. LAURENT : Moi je constate qu'actuellement la CAF nette est négative donc vous allez taper dans les emprunts et puis après on verra ce que vous ferez.

M. GAVRILOFF : On va taper déjà dans l'excédent de fonctionnement.

M. LAURENT : Emprunts, excédent de fonctionnement et puis après ?

M. GAVRILOFF : Vous avez lancé la bonne idée, effectivement puisque ça nous avait également un peu traversé l'esprit de vendre des immeubles mais comme j'ai dit la vente d'un immeuble c'est ce qu'on appelle one shot, un tir c'est un coup, point, on va toucher 500 000 mais c'est une année et après ça on peut très bien les manger en un an ou un an ½.

M. FREMY : Juste une précision pour tout le monde, quand on vend un immeuble, ça va alimenter la section d'investissement et pas le fonctionnement, ça ne va pas changer le fonctionnement. Ma question c'est : est-ce que vous avez envisagé de négocier les lignes de crédit avec une banque en termes de trésorerie ? Parce qu'on ne parle que de budget mais il y a aussi la trésorerie. En trésorerie, il faut 350 000 à 400 000€ par mois pour les dépenses courantes ; 200 000€ de salaires et le reste pour les dépenses courantes pour être à-peu-près à l'aise.

M. BANZET : On n'en a pas besoin aujourd'hui.

M. FREMY : Juste un petit conseil, il vaut mieux négocier quand tout va bien que quand ça va mal.

Monsieur le Maire : Oui mais la question ne se pose pas aujourd'hui.

Mme GAVRILOFF : La question ne se pose pas mais ce serait probablement trop tard pour avoir à de bonnes conditions, c'est comme les emprunts.

Monsieur le Maire : En tout cas la question ne se pose pas encore aujourd'hui.

M. GAVRILOFF : D'où ma remarque effectivement que vous avez rappelée, j'ai dit qu'il valait mieux présenter la situation l'année passée pour avoir l'emprunt que cette année. Même si Monsieur l'Administrateur du Crédit Agricole, il ne va pas nous le retirer quand même.

M. LAURENT : On verra 2023, si vous présentez 2 CAF nettes négatives de suite, je pense que... bon courage auprès du banquier.

Monsieur le Maire : M. LAURENT, on n'y est pas en 2023. Là, on est sur le compte administratif en 2022. On aura largement l'occasion d'y revenir tout-à-l'heure, sur les projections pour l'année 2023. On ne peut pas faire des plans sur la comète en disant « et si, en 2023, il se passe ça... », ce n'est pas possible aujourd'hui de parler comme ça, on a trop d'incertitudes, ça ne vous a pas échappé que le contexte 2022 a été très, très défavorable avec déjà un contexte 2020, 2021 qui était également défavorable dû au Covid, on a quand même, sur 2 ans ½, affronté des crises quand même sans précédent, ça n'a échappé à personne. Les dépenses générales de fonctionnement en pâtissent, on est totalement lucides sur ce qu'on doit faire pour redresser la barre et avoir une CAF nette meilleure en 2023, pas à hauteur de 450 000 dès 2023, ça a été dit, on sait où on doit aller et on se prend quelques années pour y arriver. Voilà, là on est sur l'exercice 2022 pour le moment.

Mme PELTE : Je n'ai pas compris votre blague sur le Crédit Agricole en fait, j'aurais bien voulu rire aussi.

M. FREMY : Je peux lui répondre, je suis Administrateur du Crédit Agricole c'est pour ça donc on s'est vus hier soir en Assemblée générale. C'était un amusement privé.

Mme PELTE : D'accord. Je pense qu'il y a plusieurs banques ou plusieurs organismes de crédits qui sont quand même sollicités.

M. GAVRILOFF : Le prêt, il est souscrit au Crédit Agricole, c'est fait. C'est pour ça qu'amicalement Yann FREMY m'a convié en tant qu'Administrateur à une réunion du Crédit Agricole, notre prêt étant souscrit au Crédit Agricole, c'est pour cela que j'ai fait un peu d'humour avec Yann tout-à-l'heure.

Monsieur le Maire : On n'est pas forcément toujours habitué dans cette enceinte à faire preuve d'un peu d'humour. C'était parce que notre prêt se fait au Crédit Agricole.

M. GAVRILOFF : A des taux, je l'ai rappelé la dernière fois, à 1,44 et à taux fixe. D'où ma remarque de la dernière fois, il valait mieux y aller l'année dernière que cette année parce que le bébé qu'on présentait était plus beau.

Monsieur le Maire : On va procéder au vote et je désigne M. GAVRILOFF comme Président de cette séance et je m'absente pendant le vote.

M. FREMY : Parce que c'est le plus ancien.

Monsieur le Maire : Parce que c'est le doyen de l'assemblée.

M. GAVRILOFF : Je vais présider quelques instants et je vais en savourer le moment.

Adopté avec 22 voix pour et 6 abstentions.

## V) Affectation du résultat de fonctionnement 2022

**Rapporteur : : Jean-Paul GAVRILOFF**

Conformément à l'article R.2311-11 du code général des collectivités territoriales repris dans l'instruction budgétaire et comptable M14, l'affectation du résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une délibération spécifique.

Il est précisé dans l'instruction les termes suivants :

« Après constatation du résultat de fonctionnement, l'assemblée délibérante peut affecter ce résultat en tout ou partie soit au financement de la section d'investissement, soit au financement de la section de fonctionnement.

Le résultat tel qu'il vient d'être défini doit être affecté en priorité :

- à l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement antérieur (report à nouveau débiteur)
- à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement (compte 1068) »

Constatant les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2021	VIREMENT A LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RESULTAT EXERCICE 2022	RESTE A REALISER 2022	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRE A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DU RESULTAT
INVESTISSEMENT	-122 871,90		42 606,16	95 555,36 0,00	-95 555,36	-175 821,10
FONCTIONNEMENT	1 436 585,40		-57 342,41			1 379 242,99

Il est proposé au Conseil municipal d'affecter le résultat de fonctionnement 2022 de la manière suivante :

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022</b>	<b>1 379 242,99</b>
<b>Affectation obligatoire :</b>	
Couverture du besoin de financement de la section d'investissement	175 821,10
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	0
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002 en recette)	1 203 421,89
<b>Total affecté au c/ 1068</b>	<b>175 821,10</b>
<b>DEFICIT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022</b>	<b>-</b>
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	-

Adopté avec 20 voix pour, 2 contre et 6 abstentions.

## **VI) Budget primitif 2023**

**Rapporteur : Jean-Paul GAVRILOFF**

Vu le document, joint en annexe, soumis à son examen,  
Vu la note de présentation brève et synthétique du BP 2023, jointe en annexe,

Vu l'avis favorable de la commission Finances et vie économique,

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le budget primitif communal 2023.

M. GAVRILOFF : C'est le moment le plus important de l'année puisqu'effectivement c'est le budget qui va déterminer l'action de notre collectivité pour toute l'année 2023. Vous avez reçu toute la maquette légale M14 qui fait 36 pages et puis comme pour le Compte administratif une petite note de synthèse réalisée par les services et en particulier Christophe que je remercie, cela vous permet d'appréhender un peu mieux ces pages remplies de chiffres et de colonnes. On ne va pas reprendre tout ça mot à mot, on va vous le présenter sous la même forme que le Compte administratif, un certain nombre de transparents et comme pour le Compte administratif, on va partir de la section de fonctionnement, section d'investissement et puis quelques ratios.

Les recettes de fonctionnement, vous avez le tableau général, on reviendra dessus. Ça se décompose de la manière suivante : il y a les produits, ce qu'on appelle les services du domaine ; ce sont les concessions des cimetières, la cantine, le périscolaire et puis diverses choses que l'on vend. Tout cela rentre dans l'atténuation des produits des services... ventes diverses. Cette année, ça a été chiffré puisqu'on a la ligne à 299 000€, l'année dernière on était à 252 000€. On espère qu'il y aura plus de ventes au niveau de la cantine et du périscolaire principalement. Impôts et taxes, la simulation nous donnerait pour l'année 2023, au niveau des contributions directes, c'est-à-dire les impôts payés par nos concitoyens 1 205 000€, la contribution métropolitaine, rappelez vous la présentation qu'a fait Vincent Mathéron dans cette assemblée la dernière fois donc 1 800 000€ qui se décompose en 2, dotation de compensation et dotation de solidarité et c'est jusqu'en

2027 où il n'y aura pas de changement ni de baisse. Les taxes diverses que l'on perçoit sur les pylônes, sur l'électricité et les droits de mutation chiffrés à 470 000€.

Ensuite, ce que nous verse l'Etat, 2 sources principales ; la DGF et la DSR (dotation de solidarité rurale) 230 000€ d'un côté et 115 000 de l'autre. La dotation de compensation, je vous en ai déjà parlé, les gens qui sont exonérés de taxe foncière puisqu'il n'y a plus de taxe d'habitation, l'Etat nous verse en compensation 424 000 €, subventions de la CAF et autres 240 000€ tout simplement parce que dans le cadre du contrat avec la CAF, on reçoit des dotations, des subventions de la part de la CAF dont 100 000€, je réponds à la question posée en commission par Yann, c'est 100 000€ pour la crèche. Les autres produits de gestion courante, ce sont les revenus de nos immeubles ; les locations. Dernier poste, atténuations de charges, ce sont les remboursements qu'on perçoit par les différents organismes quand il y a un maintien du salaire de nos collaborateurs. Si on reprend les grands postes ; la vente de nos produits pour près de 300 000€, les impôts et taxes ; 3 474 000€, dotations et participations ; un peu plus d'1 000 000€, autres produits de gestion ; 110 000€ et le résultat reporté souvenez-vous que l'on avait, qu'on a reporté ; notre excédent si on peut dire ; 1 203 421€, ce qui amène un budget en recettes de fonctionnement de 6 274 262€. Une précision, vous voyez apparaître en ligne 13, atténuations de charges 130 000 contre 45 000, c'est tout simplement l'explication liée à la comptabilité publique c'est-à-dire que la ligne produits exceptionnels a disparu et les services fiscaux nous ont obligés à regrouper, tout passe sur le compte 013 atténuations de charges et qui regroupe le compte 13 ancien et le compte 77, ce sont des changements d'écritures comptables, ça arrive assez régulièrement, je ne sais pas si vous l'avez remarqué d'ailleurs dans le détail, j'en profite pour vous le dire puisqu'on n'a pas balayé tous les comptes mais si vous regardez par exemple en carburants, vous vous apercevrez que la dépense en carburants : on a roulé à l'œil en 2022, non c'est tout simplement parce que c'est passé dans une autre ligne, c'est passé via un groupement de commandes d'autres organismes car nous sommes fournis par la Métropole, donc ce sont des ajustements qui nous sont imposés par les services de la Trésorerie. Dans les 130 000, ce sont essentiellement les indemnités journalières que l'on touche quand le personnel est malade.

Les dépenses de fonctionnement, là aussi on va balayer les grands comptes, les charges à caractère général, au BP 2022, il était prévu 1 565 000€, j'arrondis. Au Compte administratif que vous venez d'approuver, on avait dépensé un peu moins, 1 330 816€ et cette année on propose 1 468 000€.

Charges de personnel, vous voyez ici l'effort de contenir la masse salariale, au BP 2022 on avait prévu 2 665 000€, au BP vous avez pu vous apercevoir qu'on était à 2 735 765€ et cette année on inscrit au budget la somme de 2 691 387€.

Autres charges de gestion courante, je le rappelle, c'est principalement les subventions et les indemnités. Il y a une petite note, je ne sais pas si vous l'avez remarqué, la baisse de dotation du CCAS qui est ramenée à 190 000€ parce que tout simplement en 2022, il y avait eu une chaudière à remplacer qui a elle seule représentait une dépense de plus de 50 000€. Cette année, il y a une légère baisse au niveau des subventions par rapport à 2022, on revient au même niveau que 2021 soit 218 000€, ne pas perdre de vue que pour les associations, il y a une aide qu'on qualifie en avantages en nature ; fourniture des locaux, des fluides et autres et qui est estimée à 220 000€.

La charge financière au niveau du fonctionnement, vous l'avez vue, ce sont les intérêts des emprunts. La dotation aux amortissements pour 155 000€ et puis le virement à la section d'investissement ; c'est donc un excédent que vous aviez vu au niveau du compte de gestion donc 1 296 625€. En dépenses de fonctionnement, nous sommes bien au total à 6 274 262€. La masse salariale sera calculée au plus juste avec un glissement, vieillesse et technicité minimum. On essaiera quand même de résoudre les emplois précaires quand c'est possible pour nos collaborateurs.

On a quand même une remarque au niveau des charges à caractère général, on a prévu des dépenses en hausse importantes parce que même si vous entendez dire que le prix du gaz est revenu quasi normal, comme si la guerre en Ukraine avait été effacée, dans les faits les prix à la consommation que paye le consommateur final ne baissent pas donc il est prévu quand même plus de 90 000€ pour l'électricité et 35 000€ pour le gaz de BP à BP. Il y a une hausse en ce qui concerne le contrat de restauration scolaire et puis une hausse de la dotation à Léo Lagrange pour le fonctionnement de la crèche. Là aussi ce sera une des missions données à Christophe et à toutes ses équipes ; faire des économies les plus importantes possibles sur l'ensemble des postes et en particulier matières, fournitures, affranchissement, fournitures scolaires, administratives. Voilà pour les dépenses de fonctionnement.

On retrouve, comme on avait au Compte administratif, la balance et on s'aperçoit que, ce n'est pas une surprise puisqu'on ne peut pas faire autrement que vous présenter un budget équilibré, le budget est équilibré donc à 6 274 262€ tant au niveau des dépenses que de recettes.

Section d'investissement, les dépenses d'investissement ; là aussi je ne vais pas toutes les balayer, je reviens sur les immobilisations en cours qui regroupent en fait les programmes et les investissements importants qu'on va faire et je reviens quand même sur ce que j'ai dit, c'est tout à fait indépendant de notre volonté que les gros chantiers n'aient pas pu démarrer, je le répète que ce soit la médiathèque, le terrain de foot et le skate park et même le mur éventuellement le long du canal, tout ça a été lié à des contraintes tout à fait indépendantes de notre volonté et à la difficulté parfois de recruter des entreprises spécialisées, je prends pour exemple le mur de la MJC ; on a eu toutes les peines du monde à trouver une entreprise pour réaliser des études de sol et sans ces études de sol... Aucune entreprise ne voulait faire un devis pour la réparation du mur, il fallait un géotechnicien. Nous aussi, on aurait bien voulu dépenser les 2 millions prévus en 2022 mais bon rassurez-vous, on ne l'a pas fait en 2022, on le fera en 2023 et c'est inscrit d'ailleurs au budget pour 2 100 000 pratiquement et autre poste important, là aussi au niveau des dépenses d'investissement, je le rappelle, c'est le remboursement du capital de nos emprunts. Et puis, il y a les immobilisations incorporelles, ce sont toutes les licences des logiciels que l'on achète pour le fonctionnement de nos services. Le rappel des 95 000€ qu'il faut financer puisque ça a été déjà acheté, il faut finir de payer. Là aussi, je ne vais pas m'appesantir, ce sont les dépenses courantes pour le bon fonctionnement de nos différents services au niveau de la section d'investissement ; remplacer des extincteurs, acheter du petit mobilier : des tables inox, des aspirateurs... Remplacer des éclairages... Tout ça pour 117 842€.

Les grands projets, les grosses opérations, donc je rappelle la médiathèque ; le budget prévu 703 872€, le Stade 2 ; 730 924€, le Skate park ; 100 000€, le mur de la MJC ; 260 000€ et pour la Salle des fêtes ; les études on a chiffré 200 000€ ça c'est pour payer grosso modo le maître d'œuvre pour les études, architecte donc les dépenses prévues 1 994 796€. En ce qui concerne la Salle des fêtes, le prévisionnel 1 800 000€ sur l'année 2024 et 660 000€ sur l'année suivante.

En recettes, vous avez les subventions d'investissement ; le total : 590 692€. Les personnes qui nous ont aidés : 186 525€ versés par la DETR pour le Stade 2, le FNADT pour la médiathèque à hauteur de 176 286€, la Région Grand Est 55 974€ pour le Stade 2 et 58 318€ pour la médiathèque. Le FAFA, le Fonds d'Aide au Football Amateur, ce n'est pas sûr mais c'est en cours et puis l'Agence Nationale du Sport qui nous a versé 25 989€ en complément pour le Stade 2 et puis 62 000€ pour le Skate park c'est l'Agence Nationale du Sport, cela a été géré par la Région et la Préfecture de la Région. Le fonds TVA et puis souvenez-vous, on a souscrit 2 emprunts qui n'ont pas été encore engagés, ils devraient être engagés avant la fin de l'année 2023 ; 770 000 sur les 780 000 alors pourquoi on est à 10 000€ près ? C'est qu'on est malin si on peut dire, tant qu'on ne débloque pas la totalité, on ne rembourse rien. On payera juste les intérêts mais on ne rembourse pas de capital, donc merci le Crédit Agricole.

Pour les recettes, les subventions : 590 000€, l'emprunt qui est mobilisé pour 770 000€, l'excédent de fonctionnement capitalisé : 175 000€ et on prévoit comme l'a rappelé très justement Yann, on espère vendre un bien immobilier à hauteur de 180 000€, c'est le minimum qu'on espère, on essaiera peut-être de faire mieux et puis, là aussi rappelez-vous au niveau de la gestion du compte du Percepteur, le virement de la section de fonctionnement à hauteur de 296 625€, donc recettes totales d'investissement : 3 196 064€.

Vous avez la balance et là du coup, nous sommes autorisés à la faire en déséquilibre mais dans le sens excédent puisque vous vous apercevez que le total des dépenses d'investissement est chiffré à 2 508 424€ et qu'en recettes, on vient de détailler, on est à 3 200 000€ pratiquement.

Dernier tableau, je vous l'avais promis, ce sont les ratios présentés sous une forme différente. Au niveau des dépenses réelles de fonctionnement, la valeur communale 725 alors que la moyenne pour les communes de même importance que nous est à 954, donc on s'aperçoit qu'on est en-dessous. 2<sup>ème</sup> ligne, produits des impositions directes, c'est-à-dire c'est l'effort fiscal qu'on demande à nos habitants, valeur communale : 181 alors que la moyenne pour les communes de même taille que nous c'est 501, donc on s'aperçoit qu'on mobilise peu le potentiel fiscal, il y a des marges de progression.

Recettes réelles de fonctionnement, 766€ là aussi, on est faible un petit peu puisque pour les communes de même strate que nous, c'est 1 163.

Dépenses d'équipement, on est à 244, la moyenne des communes de même taille que nous c'est 315 et l'encours de la dette, on est plutôt bien placés puisqu'on est à 406 et la moyenne des communes de taille de notre importance c'est 775 et par contre au niveau de la DGF, on est très faibles mais ça s'explique puisqu'on mobilise peu le potentiel fiscal et l'Etat nous donne peu au niveau de la DGF. La DGF pour la population de notre commune c'est 57 alors que les communes de même importance que nous c'est 153.

Je vous remercie Mesdames, Messieurs pour votre attention, j'espère que vous n'avez pas été trop inondés de chiffres, qu'on a été le plus clair possible mais on est à votre disposition pour répondre à vos questions.

Monsieur le Maire : Le débat est ouvert.

Mme BMMES : Juste une précision, pour construire le budget 2023, vous vous êtes basés sur quel taux d'inflation prévisionnel ?

M. GAVRILOFF : En ce qui concerne les fluides, on s'est basés sur les indices que nous a fournis les services de la Métropole puisqu'on passe des marchés, on le verra d'ailleurs dans la délibération suivante que doit présenter mon collègue Patrice mais que je vais récupérer pour l'achat des carburants donc c'est la Métropole qui nous a donné tout au moins pour ces postes-là des chiffres sur lesquels il fallait tabler. Pour le restant, c'est les devis qu'on a pour les fournitures puisque vous savez que pour acheter des choses, on est obligés de passer, dans la majorité des cas, des marchés donc on se fie un peu à ça.

Monsieur le Maire : Pour les gros postes de dépenses, en tout cas, notamment l'énergie ; l'électricité et chauffage gaz, il ne faut pas se référer de budget primitif à budget primitif, le plus important pour nous c'est le compte administratif 2022 à budget primitif 2023. Les ratios sont de X2,5 pour le gaz et de X2 pour l'électricité, ce sont les montants qu'on est sûrs de devoir payer pour les grosses dépenses.

M. GAVRILOFF : Même si vous avez entendu, tout comme moi, que le prix du gaz et j'insiste là-dessus, au niveau mondial le prix du MWh de gaz était revenu au prix un peu près équivalent qu'il était avant le conflit d'Ukraine mais il faut bien préciser que pour l'instant le consommateur n'en bénéficiera pas et même si nous sommes un important consommateur, nous sommes qu'un consommateur.

M. LAURENT : Le rapport d'orientation budgétaire 2023 présenté le 16 mars 2023 suivi du débat d'orientation budgétaire nous avaient laissés dans l'incertitude concernant la mobilisation de certains emprunts contractés en 2022, le budget primitif 2023 répond à nos interrogations puisque vous avez finalement décidé de mobiliser un emprunt à hauteur de 770 000€ pour financer en partie vos grands travaux. Nous confirmons donc que votre rapport d'orientation budgétaire 2023 qui ne faisait pas apparaître la mobilisation de cet emprunt en 2023, manquait de sincérité. Comme prévu au budget 2022, vous envisagez à nouveau en 2023, des cessions d'immobilisations pour 180 000€ mais qui n'apparaissent pas dans le rapport d'orientation budgétaire 2023. Ce choix de céder un bien immobilier qui vous paraît indispensable devrait permettre de financer très partiellement vos projets mais de quel bien s'agit-il ? et quand envisagez-vous de le vendre ? Enfin, concernant les subventions, vous avez prévu de verser une subvention de 190 000€ au CCAS qui se justifie très certainement, cependant chaque année nous vous demandons de nous communiquer à l'occasion de l'examen du budget et du vote des subventions le rapport d'activité du CCAS de l'année écoulée ou le dernier rapport d'orientation budgétaire. Cette année encore, malgré votre promesse de l'an dernier, nous ne disposons pas de ces documents pour mesurer les besoins financiers du CCAS. En conséquence, nous vous laisserons la responsabilité de ce budget primitif 2023, nous voterons contre.

M. GAVRILOFF : Je vais répondre sur un point simplement et rapidement puisque donc je suis habitué, depuis juillet 2020, que ce soit le budget, le ROB, je ne suis pas sincère dans les choses que je vous présente donc je ne vais pas épiloguer là-dessus. Je voulais simplement répondre en ce qui concerne l'emprunt, si on n'a pas inscrit l'emprunt c'est effectivement il y avait plusieurs stratégies possibles et éventuellement de ne pas y faire appel mais moyennant quoi on aurait ratiboiser en partie notre excédent de fonctionnement et donc on a décidé de manière de stratégie financière même si le terme est peut-être un peu pompeux mais c'est un peu de ça quand même, on a décidé de le mobiliser pour garder au maximum ce fonds qui est quand même important pour l'avenir.

M. LAURENT : Les 180 000 de cessions d'immo ?

M. GAVRILOFF : Je vais vous dire, c'est la propriété que l'on a achetée en faisant jouer notre droit de préemption, on va garder le terrain puisqu'il jouxte l'école et que s'il y a un agrandissement futur de l'école, il faut qu'on garde le terrain mais l'habitation qui se trouve devant, elle, ne présente pas d'intérêt et on compte la vendre.

M. LAURENT : Je croyais que c'était déjà... Enfin normalement, les anciens propriétaires voulaient la racheter. Non ?

M. GAVRILOFF : Je ne pense pas que les anciens propriétaires...

Monsieur le Maire : On a évidemment resolliciter l'ancienne propriétaire pour savoir si elle souhaitait réacquérir le bien mais ce n'est pas le cas. Je précise juste une chose c'est que les comptes rendus de toutes les commissions, tous les élus les ont, je parle des comptes rendus, je n'en dirai pas plus donc ça figurait bien dans le compte rendu de la dernière commission travaux.

M. LAURENT : D'accord.

M. GAVRILOFF : La seule chose c'est que le futur acquéreur, celui pour lequel on a fait jouer le droit de préemption, n'a pas pu faire l'acquisition, c'est lui en priorité qu'on a contacté puisqu'il était intéressé quand même par cette propriété même s'il perdait 600 - 700 mètres de terrain que nous on se garde parce que c'est stratégique pour une éventuelle extension du groupe scolaire voire la destruction du préfabriqué qu'il y a vers l'église.

M. LAURENT : Ça fait 2 budgets de suite que ça figure dans les cessions d'immo et ce n'est toujours pas vendu. Ça paraît surprenant quand même parce que l'immobilier, surtout une maison qui est bien située et puis 180 000€.

Monsieur le Maire : C'est tout simplement parce que l'acquéreur a été très très long sur sa réponse et donc on a perdu des mois et des mois et on a donné une date limite qui était le 31 mars 2023 et que si on n'avait pas de réponse de sa part sur le cheminement des choses, on faisait autrement. On a eu sa réponse la semaine dernière, il y a une dizaine de jours, parce qu'on l'a budgété comme vous le dites en 2023 et que cette fois ci, on veut avoir la recette, on lui a un peu mis la pression.

M. LAURENT : Merci pour cette réponse détaillée.

Monsieur le Maire : Ce n'est pas de notre fait.

M. GAVRILOFF : Et d'ailleurs, pour être plus complet, la recette sera sans doute un peu supérieure parce qu'il y a eu une modification par rapport à la demande initiale, il veut transformer cette maison pour en faire des appartements mais pour obtenir un permis de construire, il faut qu'il y ait des places de stationnement, il nous a demandé une bande de terrain supplémentaire donc moyennant quoi cette bande n'avait pas été chiffrée au départ dans l'estimation des domaines, on a la nouvelle estimation et la vente devrait se faire, là aussi c'est pareil, on a reçu les chiffres dernièrement, on n'a pas pu actualiser mais la vente devrait se faire autour de 200 000€, pour être tout-à-fait transparent et net avec vous.

M. LAURENT : Parfait.

Mme GAVRILOFF : Juste petite confirmation, c'est bien celui qui était intéressé pour acheter le lot.

Monsieur le Maire : M. GONZALES pour ne pas le citer mais avant de reposer le bien, il a été reposé au vendeur, ce qui est la règle, ce sont Mmes BAUDOIN.

M. FREMY : Je vais faire une intervention, forcément. Mes chers collègues, mon intervention est largement simplifiée par la simple lecture de la synthèse du Compte administratif que vous avez envoyé qui montre que les augmentations de dépenses perdurent et que le déficit qui en découle existe bien puisque les recettes n'augmentent pas et puis la lecture de la synthèse du budget 2023 qui sanctuarise ces augmentations et le recours à l'emprunt en corolaire du déficit qui s'installe durablement alors la vraie question maintenant c'est de savoir si le déficit est conjoncturel ou structurel. La baisse des recettes liée à l'Etat qui enfin c'est la 1<sup>ère</sup> fois cette année sera un peu près stable et c'est du structurel. La stagnation des ressources provenant de la Métropole, c'est du structurel et sur du long terme ; 2027. L'augmentation de la masse salariale, c'est aussi du structurel, 200 000€ en 2 ans, 420 000€ depuis 2019. Tout ça sont des événements structurels, les investissements que vous avez décidés et qui nécessitant des dépenses de fonctionnement supplémentaires pour leur bon fonctionnement et leur entretien, c'est aussi du déficit structurel et quant aux augmentations de

l'énergie, structurel, conjoncturel malheureusement j'aurais tendance à penser qu'il y a une partie qui restera structurel mais j'espère me tromper. Par contre, la synthèse budgétaire ne dit pas tout, il y a ni ce qu'on en fait et ce qu'elle ne dit pas c'est que vous avez minimisé certaines dépenses sans réel justificatif, que vous avez maximalisé certaines recettes toujours sans justificatif alors pour étayer mon propos, quelques exemples, les recettes liées aux droits de mutation, à savoir la vente des logements dans la commune, vous avez choisi une valeur très haute + 40 000€ par rapport au réalisé 2022 qui était déjà une belle année, alors ce sont des actes que vous ne gérez pas, que personne ne peut gérer alors sauf éventuellement en faisant une très forte promotion de la commune et encore, c'est le dynamisme des achats et ventes des logements pour lequel on n'a peu d'action. Autre exemple, les recettes liées au revenu des immeubles et pour lesquels vous estimez que 30 000€ supplémentaires viendront des locations de salles communales et autres accessoires, c'est ce qui a été dit lors de la commission finances, là encore ce sera possible que si vous faites une très grande promotion de nos locaux, de nos services et encore ou en même temps, je pense que ce sera compliqué de le faire, sauf à peut-être augmenter les tarifs, ça c'est une piste qu'on a évoquée. Je l'ai retenue. Petite question au passage concernant les associations qui vont devoir faire un effort, est-ce que vous les avez prévenues, quelles sont les clés de répartition ? C'est un élément qui me paraît important en termes de réponse. Je pourrais citer d'autres exemples qui sont dissimulés un peu partout mais ce n'est pas l'objet et ce n'est surtout pas l'intérêt de vous assommer de chiffres, à l'heure qu'il est c'est surtout de faire prendre conscience que ce qui se passe et que la trajectoire financière de la commune dans laquelle nous allons est néfaste alors bien sûr comptablement le budget est équilibré mais c'est la loi. Bien entendu, vous affichez un total des recettes réelles de fonctionnement supérieur au total des dépenses réelles de fonctionnement, c'est ce qui me fait réagir parce que vous allez pouvoir aussi prélever des crédits sur les économies réalisées par votre prédécesseur grâce à sa bonne gestion mais pour autant nous estimons que vos tours de passe-passe ne suffisent pas et que le compte n'y est pas et que les comptes de la commune sont structurellement déficitaires, ce que l'on juge grave. Voilà, c'est pourquoi nous considérons que ce budget 2023, je suis désolé Jean-Paul, n'est pas sincère comme celui de 2022 et nous voterons contre néanmoins parce qu'on reste des gens très optimistes et on pense en notre fond intérieur que vous avez des pistes qu'on n'a pas encore eu comme présentation et que nous attendons toujours des explications objectives et une vision, tout-à-l'heure, j'ai entendu Monsieur le Maire vous avez parlé de oui on sait où on va, donc c'est une vision, quelle est cette vision qui nous permettrait d'avoir un peu plus d'espoir dans cet avenir.

M. GAVRILOFF : Tu disais, j'ai repris les chiffres, on en avait discuté, en ce qui concerne les droits de mutation, je rappelle les chiffres 2021 ; 296 000€, c'était la crise Covid manifestement, en 2022 effectivement, on est descendus à 207 000€, on a prévu au budget 250 000€ donc on a visé entre 2021 et 2022 puisque 2021 c'était une année exceptionnelle post Covid, dire qu'on gonfle le chiffre, je te laisse libre mais bon 250 000 ça nous paraît être la moyenne entre 2021 et 2022. C'est ce qui nous a guidés, Christophe, Eric et moi. En ce qui concerne la vente au niveau des services c'est simplement qu'on espère vendre plus de repas au niveau des cantines et que le périscolaire fonctionne effectivement mieux et que là aussi les associations ou les particuliers fassent un peu plus la fête, qu'on loue un peu plus de salles. Est-ce que ce sera le cas, est-ce que ce ne sera pas le cas ? Sur le plan plus politique, je laisserai Monsieur le Maire répondre. C'est ma 1<sup>ère</sup> réaction au fait que c'est un peu gonflé, je ne pense pas trop.

Monsieur le Maire : Merci tout d'abord M. FREMY pour la sérénité de votre question, on peut ne pas être d'accord sur le fond mais en tout cas avoir la bonne forme employée. Concernant le fond de votre discours, je note que vous parlez beaucoup d'un excès de recettes qui serait envisagé de notre part, j'y reviendrai après, mais je note également et ça ressort de vos propos, que vous appréciez à la juste valeur, les efforts que nous avons faits sur les dépenses de fonctionnement car, comme vous n'en parlez pas, donc vous reconnaissez que les dépenses de fonctionnement que nous avons dans le budget primitif sont pour les dépenses de fonctionnement en tout cas correctement évaluées. Le problème si j'ai bien compris, c'est au niveau des recettes. Concernant les recettes de fonctionnement, sur les droits de mutation, je ne vais pas dire grand-chose de plus que Jean-Paul sauf à vous dire qu'on suit les droits de mutation de manière très particulière, trimestre par trimestre, et qu'en tout cas la dynamique 2023 est bonne sur le 1<sup>er</sup> trimestre, c'est de nature à nous rassurer, donc on se présente devant vous ce soir rassurés, si besoin en était, mais il y a une correspondance entre les choix et les estimations qu'on a faits et la réalité du terrain concernant les droits de mutation. Concernant les baisses de subventions pour les associations et vous avez notamment demandé la clé de répartition, pour faire simple, les associations dans la commune maintenant, historiquement parlant, ça a toujours été le cas, ne vivent pas uniquement avec une ligne budgétaire de fonctionnement, avec les subventions de fonctionnement, elles ont

également des locaux qui sont mis à disposition, les charges de fonctionnement que nous assumons et comme vous le savez les charges de fonctionnement, les charges à caractère général, le gaz et l'électricité ont flambé en 2022 et lorsque vous prenez la répercussion des charges réelles que nous avons pour les associations et que vous les matérialisez au niveau des subventions que nous donnons, on peut dire que notre soutien 2023 est plus élevé pour les associations qu'en 2022. Si vous prenez en compte tout ce que nous apportons aux associations également les salles qui sont données à titre gratuit et pas une fois et des nombres de fois supérieurs, donc pour les associations en tout cas l'effort que l'on demande à tout le monde, on a estimé qu'il n'était pas excessif et pour répondre à votre 2<sup>ème</sup> question sur les associations, est-ce qu'elles ont été averties, la réponse est non mais chaque Président d'association qui a souhaité me rencontrer et avoir un entretien l'a eu et ça concerne pour rentrer dans le détail essentiellement les subventions importantes pour les associations qui ont le plus, notamment le tennis, le foot où là on a rencontré les Présidents des clubs.

M. GAVRILOFF : En ce qui concerne les niveaux, on en reparlera dans la délibération qui concerne les subventions, le montant global des subventions, on retombe sur le chiffre 2021. On donnait 218 000€ en 2021, on a été généreux en 2022, on a procédé à des demandes supplémentaires mais on revient en 2023, compte tenu des arguments donnés par Eric, on revient au même niveau que 2021 donc en globalité on revient au niveau 2021, 218 000€ pour l'ensemble des associations, je mets le CCAS à part.

Monsieur le Maire : C'était la fin de mon propos, juste pour dire que 2022, il ne faut pas forcément comparer avec l'exercice antérieur, il faut comparer avec l'exercice N-2. Concernant le CCAS, l'explication a été donnée, c'est le subventionnement de la chaudière sur l'exercice 2022 qui explique la hausse de subventions en 2022 et donc le retour à la subvention précédente pour le CCAS.

M. FREMY : Je vais juste revenir sur ce que tu as dit sur l'appréciation des dépenses. En fait, personne ici peut, face à quelqu'un qui dit on va y aller, on va baisser les dépenses de 10, 20 à 30% dont acte. Le véritable juge de paix sera dans le Compte administratif c'est pour ça que je n'interviens pas sur le sujet. Vous faites preuve de volonté, chiche. Et si derrière ça se passe bien, que les conditions de travail sont respectées, que les salariés se sentent bien, que la commune vit bien et que vous arrivez à ne pas baisser les dépenses en conséquence, tant mieux, faut y aller donc on verra. Il y a un adage qui dit « qui ne dit mot, consent », mais je serai très attentif, forcément. Ça m'intéresse beaucoup de voir comment vous allez faire.

Monsieur le Maire : C'est notre rôle, d'être attentif à ce que nous réalisons. C'est bien noté. En fait, je fais le choix M. LAURENT de ne pas surenchérir lorsque vous jetez des messages pour derrière ensuite me dire que nous ne sommes pas respectueux et que le climat est délétère au sein du Conseil donc je fais très attention de ne pas rentrer dans un jeu qui derrière n'apporte rien au débat.

M. LAURENT : Quand une subvention de 190 000€ est versée au CCAS, encore une fois qui je pense est justifiée, le fait de n'avoir aucun document, il n'y a pas de réponse mais ce n'est pas grave.

Monsieur le Maire : M. LAURENT, 2 choses et ce sera ma réponse.

M. LAURENT : L'année dernière, vous m'aviez promis de...

Monsieur le Maire : Alors c'est facile de dire aux gens « vous aviez promis », l'année dernière vous l'aviez demandé, on vous l'a donné, cette année vous ne l'avez pas demandé, c'est de ma faute ? Ça c'est la 1<sup>ère</sup> chose, 2<sup>ème</sup> chose, si votre passage au sein du CCAS n'avait pas été si éphémère, les documents vous les auriez eus, M. LAURENT, bien entendu. Vous avez décidé de quitter le navire et ne pas vouloir avoir accès à toute cette information-là, c'est votre choix, il faut l'assumer aujourd'hui.

M. LAURENT : Non mais ce n'est pas grave Monsieur le Maire, vous nous donnez l'occasion de voter contre le budget 2024 parce que vous nous fournirez pas les documents du CCAS, voilà donc on peut continuer pendant tout le mandat comme ça.

Monsieur le Maire : Comme la grande différence entre vous et moi, ce n'est pas que je ressens intimement au fond de moi la volonté d'avoir le dernier mot, je vous la laisse bien volontiers M. LAURENT.

M. LAURENT : Merci Monsieur le Maire.

Adopté avec 20 voix pour et 8 contre.

## VII) Attribution des subventions aux associations

**Rapporteur : Jean-Paul GAVRILOFF**

Vu l'avis favorable de la commission Finances et Vie économique, il est proposé d'accorder les subventions de fonctionnement suivantes :

		<b>Subvention 2023 proposée</b>
<b>Compte 657362 - Versement de subvention à des Etablissement public</b>		
SOLIDARITE	CCAS	190 000,00
<b>Compte 6574 - Versement de subvention à des associations</b>		
CULTURE	ABANA	300,00
SOLIDARITE	AILES	250,00
RELATIONS EXTERIEURES	AMCVG	250,00
RELATIONS EXTERIEURES	AMICALE DES RETRAITES	2 000,00
RELATIONS EXTERIEURES	AMICALE DU PERSONNEL	5 000,00
RELATIONS EXTERIEURES	APE 5 FONTAINES	500,00
SPORT	COLLEGE MONTAIGU	350,00
CULTURE	ASSOCIATION PHLINOISE	700,00
SOLIDARITE	BANQUE ALIMENTAIRE	150,00
SPORT	ATL	15 500,00
RELATIONS EXTERIEURES	CŒUR DE SAINTE VALDREE	700,00
RELATIONS EXTERIEURES	CŒUR DE VILLE LANEUVEVILLE	1 300,00
SOLIDARITE	DON DU SANG	300,00
SPORT	ECOLE AIKIDO	500,00
SPORT	ESL FOOT	16 000,00
RELATIONS EXTERIEURES	FDCR	250,00
SPORT	GV LANEUVEVILLOISE	650,00
SOLIDARITE	FEELING AND CO	150,00
RELATIONS EXTERIEURES	FNACA	250,00
SPORT	HALTEROPHILIE MUSCULATION SANTE	11 000,00
SOLIDARITE	LANEUV'VILLE SOLIDAIRE	500,00
CULTURE	NO NA ME	350,00
SPORT	LES HYDRONAUTES	180,00
CULTURE	MJ VOICES	350,00
CULTURE	MJC	138 000,00
SPORT	PETANQUE LANEUVEVILLOISE	1 150,00
SPORT	POSE YOGI	250,00
RELATIONS EXTERIEURES	REPAIR CAFE	2 000,00
SPORT	SAVATE BOXE FRANCAISE	5 800,00
CULTURE	SOCIETE D'HISTOIRE	900,00
SPORT	SQUALE CLUB	5 500,00
SPORT	TRIATHLON	7 000,00
CULTURE	TROUBADOURS ET SPADASSINS	200,00
		<b>408 280,00</b>

M. GAVRILOFF : Le total avec la subvention CCAS 408 280€ et donc si vous soustrayez les 190 000€, ça fait 218 280€. Comme je vous l'ai dit tout-à-l'heure, on retombe exactement sur le même montant que l'année 2021 étant précisé que l'aide matérielle, on ne revient pas dessus, la fourniture des locaux, le paiement des fluides, les aides ponctuelles, les tables, les chaises, le personnel qui vient en aide à de nombreuses associations est estimée à 220 000€ donc si on cumule au total on n'est pas loin de 440 000€ accordés aux associations de notre commune. On est prêts à répondre, que ce soit Eric BRAUN ou Danielle CHARPENTIER, s'il y a des questions précises sur telle ou telle subvention seront à même de vous apporter toutes précisions utiles.

Mme PICARD : Une petite remarque générale, je pense que cette proposition est encore une belle démonstration de notre volonté d'essayer de continuer à soutenir nos associations malgré le contexte économique que la collectivité subit et que des associations malheureusement subissent également et ce soutien, et encore plus vu les éléments précédemment présentés, va demeurer être un véritable effort qui me semble important de souligner.

Monsieur le Maire : Les associations sont effectivement au centre du jeu dans énormément de matières ; le sport, l'éducation, la culture, nous en avons besoin et nous les soutenons.

M. GAVRILOFF : La remarque d'Axelle est d'autant plus importante que j'ai eu quelques échos où dans un environnement relativement proche du bassin de vie il y a des associations qui aujourd'hui disparaissent faute de volontaires et surtout de financements, il y en a 4 ou 5, dans un rayon de 10 km autour d'ici ont disparu et cessé leur activité donc effectivement c'est important de souligner l'effort que l'on fait et effort qui est constant puisqu'on retombe sur les chiffres 2021 au niveau des montants.

Mme BMMES : A l'époque de la convention enfance qui s'est substituée par la convention territoriale globale signée à la CAF, les financements des activités enfance étaient adressées par la CAF à la collectivité qui les reversait aux associations, la signature de la convention territoriale devait faire en sorte que les financements soient directement versés aux associations, qu'est-ce qu'il en est à l'heure d'aujourd'hui pour la MJC par exemple, est-ce que les financements enfance sont comptabilisés dans la somme que vous notez ou est-ce qu'ils sont séparés ?

Mme COLIN : C'est vraiment la subvention ville.

Mme BMMES : L'an dernier c'était 142 500€ avec les financements enfance et cette année c'est 138 000€ sans les financements enfance.

Mme COLIN : Oui.

Mme BMMES : On a combien de financements enfance ?

Monsieur le Maire : Je ne connais pas le montant.

M. GAVRILOFF : 4 000 ou 5 000 me dit Christophe.

Mme BMMES : Pas plus que ça sur l'ensemble ?

Monsieur le Maire : Est-ce qu'on est sûrs du montant ? On ne connaît pas le montant exact. On vous le donnera.

Mme BMMES : Ils ne sont pas dedans, c'est ça ?

Monsieur le Maire : Non.

Mme BMMES : Autre question, je vois qu'il y a toujours un financement pour l'association sportive du collège Montaigu mais par contre il n'y a plus pour le collège Camus qui reçoit quand même un public...

Monsieur le Maire : A un moment donné, on a fait le choix également cette année de donner des subventions aux personnes qui demandaient. On s'est dit que ce n'était pas à nous à donner des subventions à des personnes

qui ne demandaient pas et le collègue Camus dont je suis représentant au Conseil d'administration pour la Métropole du Grand Nancy n'a pas sollicité de subvention 2023.

Mme GAVRILOFF : Je ne reviendrai pas mais la clé des critères de répartition sur l'attribution des financements, ce serait important de l'avoir si vous en avez défini une et pour revenir sur ce que vous avez dit en disant on a vu les gros Présidents d'associations, ce n'est pas nécessairement pour les grosses associations que la diminution est la plus impactante parce que pour beaucoup de petites associations c'est les quelques 500€ que vous pouvez donner ou 300€ qui permettent le maintien des associations, pareil l'haltérophilie, on peut se réjouir, elle a changé de division, on sait très bien que la montée en division va lui coûter beaucoup, c'est très dommage que la subvention aille à la baisse, alors que ce soit bien clair, nous sommes pour l'attribution des subventions aux associations, nous sommes aussi bien conscients que les charges des fluides, elles vous impactent mais elles les impactent aussi dans leurs charges donc pour elles c'est une opération neutre mais nous sommes contre votre décision de minorer cette baisse des subventions aux associations et nous nous abstiendrons donc sur cette délibération.

Monsieur le Maire : Je précise, je me suis peut-être mal exprimé, on n'a pas fait la démarche d'aller vers certains Présidents d'associations, on a répondu aux sollicitations des Présidents d'associations. Si par exemple, le Président du Club d'Haltérophilie avait fait la démarche de venir vers nous, on l'aurait reçu et entendu. Ce n'est pas nous qui sommes allés vers les associations. 2<sup>ème</sup> chose, je crois que vous ne réalisez pas à quel point ça a été une difficulté considérable d'élaborer ce budget 2023 et à ce titre-là, il a fallu faire des choix et lorsque vous parlez de clé de répartition concernant les subventions aux associations, en fait quand on a fait le budget, pour l'équilibrer, il a fallu à un moment donné, qu'on minimise les dépenses et tout le monde a fait des efforts que ce soit n'importe quel service, n'importe quel Adjoint dans sa délégation et on aurait trouvé particulièrement injuste que ce soit dans les écoles, dans les associations que les efforts ne soient pas faits. Je répète que les efforts qui sont demandés aux associations au regard des difficultés que nous avons eues à faire le budget sont quand même très limités, je le précise. Bien évidemment, je regrette que l'année où nous avons pour certaines associations des résultats inattendus et quand même assez remarquables, l'haltérophilie c'est fait, le foot ça va être fait très bientôt, que ces années-là qu'on ne puisse pas les valoriser pécuniairement parlant, on le regrette mais la baisse très limitée de ces subventions pour ces associations reflète quand même malgré tout un soutien de notre part qui est encore une fois je le rappelle considérable.

M. LAURENT : Une précision sur le vote, j'ai relu la réponse ministérielle qui est publiée au JO Sénat du 10 juin 2021, je ne sais pas si c'est la dernière mouture, ils disent en fin, je trouve ça un peu dur mais bon je vous en fais part quand même, ainsi un conseiller municipal même simple adhérent à une association peut être considéré comme intéressé à l'affaire s'il participe à une délibération allouant une subvention de la commune à la dite association, il convient donc que les conseillers intéressés ne participent pas au vote. Pour le calcul de quorum en particulier, l'Etat considère que les conseillers municipaux intéressés ne doivent pas être pris en compte. Simple adhérent, je trouve ça un peu dur, c'est le Conseil d'Etat.

Monsieur le Maire : Et donc en tout cas je vous remercie M. LAURENT parce que je m'apprêtais à procéder au vote sans avoir demandé qui faisait partie d'une instance exécutive au sein des associations.

M. LAURENT : C'est pour ça que j'interviens.

Monsieur le Maire : Je rectifie le tir, M. LAURENT.

M. BRAUN : Apparemment ce n'est pas uniquement exécutive, si t'es adhérent...

Mme COLIN : Tout le monde est adhérent dans une association.

M. LAURENT : Vous voyez qu'on peut être d'accord.

Monsieur le Maire : On va se limiter, je tiens le même discours que l'année dernière, aux fonctions exécutives dans les associations. Moi, je ne prends pas part au vote concernant l'ESL, c'est mon choix, Mme COLIN pour Laneuv'Ville Solidaire.

M. LAURENT : Qu'est-ce que vous décidez ?

Monsieur le Maire : Là on décide des personnes qui ne souhaitent pas prendre part au vote pour telle association. L'ESL pour moi, Laneuv'Ville Solidaire pour Mme COLIN et M. BERNARD.

Adopté avec 19 voix pour et 6 abstentions.

### **VIII) Vote des taux d'imposition directe locale pour 2023**

**Rapporteur : Jean-Paul GAVRILOFF**

Pour mémoire, en 2020 la taxe d'habitation sur la résidence principale a été supprimée totalement pour environ 80 % des ménages. En 2022, elle l'a été pour 65 % des ménages restant avant d'être totalement supprimée en 2023.

En compensation, les communes ont récupéré la part départementale de la taxe foncière avec application d'un mécanisme correcteur pour garantir une stabilité de leurs recettes. La commune de Laneuveville-devant-Nancy étant surcompensée par ce mécanisme, un coefficient correcteur inférieur à 1 est appliqué à la recette obtenue par application du taux à l'assiette des bases locatives.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, doit de nouveau être voté à compter de 2023. Cette taxe ne concernant dorénavant plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et les logements vacants depuis plus de deux ans.

Vu l'état n° 1259 portant notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023, joint en annexe et présentant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Vu la situation économique internationale et nationale, encore fortement marquée par l'inflation qui impacte le pouvoir d'achat des habitants. Vu l'actualisation des bases de 7,1% en 2023, puisqu'indexée sur l'inflation, il est proposé au Conseil municipal de maintenir les taux d'imposition directe de la commune comme suit :

Taux	2023
Taxe d'habitation (RSLV)	5,59 %
Taxe foncière (bâti)	24,08 %
Taxe foncière (non bâti)	9,70 %

Adopté avec 25 voix pour, 3 abstentions.

### **IX) Adhésion au groupement de commande de la Métropole du Grand Nancy pour l'achat de carburant**

**Rapporteur : Jean-Paul GAVRILOFF**

Le marché de carburant, passé par la Métropole du Grand Nancy dans le cadre d'un groupement de commandes dont la commune de Laneuveville-devant-Nancy est membre, arrive à échéance fin juin 2023. La Métropole nous propose un nouveau groupement dans lequel elle demeurera le coordonnateur et assurera la réalisation d'un nouvel appel d'offre, l'attribution et l'exécution des marchés.

L'organisation de ce groupement de commande permet :

- d'accéder à deux points d'approvisionnement en carburants situés dans les centres techniques communautaires, l'un au 53 rue Marcel Brot à Nancy et le second rue Désiré Masson à Vandœuvre-lès-Nancy,
- de bénéficier d'un enregistrement des pleins de carburant au moyen d'un badge attribué à chaque véhicule et engin,
- de disposer d'une facturation trimestrielle des consommations de carburant avec des statistiques précises par véhicule, établie par les services de la Métropole,

- de rationaliser les achats et de faire des économies d'échelle,
- de gagner en efficacité sur la procédure de passation des marchés,
- de bénéficier de l'ingénierie des services communautaires.

Vu les dispositions des articles L.2113-6 et suivants du code de la commande publique offrant la possibilité aux acheteurs publics d'avoir recours à des groupements de commandes qui ont vocation à rationaliser les achats en permettant des économies d'échelle et à gagner en efficacité en mutualisant les procédures de passation de contrats de la commande publique

Il est proposé au conseil municipal de valider les termes de la convention de groupement de commande pour l'achat de carburant telle que jointe en annexe, et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer au nom et pour le compte de la commune.

M. GAVRILOFF : C'est une délibération classique, a priori d'après ce que Christophe m'a dit on n'aura plus à la refaire, ce sera la dernière fois puisqu'après ce sera reconduit d'office à moins qu'on sorte du groupement.

Adopté à l'unanimité.

### **X) Evolution du coefficient applicable à l'indemnité d'administration et de technicité des policiers municipaux**

**Rapporteur : Eric DA CUNHA**

Le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) avait pour objet de rationaliser et simplifier le paysage indemnitaire en ayant progressivement vocation à se substituer à l'ensemble des primes applicables à la fonction publique. Notre collectivité l'a ainsi mis en œuvre par délibération du 27 janvier 2022.

Toutefois, certains cadres d'emplois n'ont pas vu la transformation de leur RI, qui leur reste applicable comme préalablement, ce qui est le cas pour les policiers municipaux. Ceux-ci n'ont pas été intégrés à la revalorisation du RI dont ont pu bénéficier les agents de la collectivité lors de la mise en œuvre du RIFSEEP et continuent donc à percevoir l'indemnité de police et l'indemnité d'administration et de technicité (IAT).

Dans un contexte de pénurie d'agent dans le cadre d'emplois des agents de police municipale et de forte concurrence entre les collectivités en termes d'attractivité pour ces postes, il est proposé d'augmenter le coefficient applicable à l'IAT de 2,2 à 8 ce qui correspond au coefficient maximal. Ce coefficient est un coefficient maximal applicable, l'attribution individuelle pouvant être modulée en fonction de la manière de service de l'agent.

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2002-31 du 14 janvier 2002 instituant l'IAT,

Vu le décret n°2006-1391 du 17 novembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de police municipale, il est proposé au conseil municipal de décider de l'application d'un coefficient de 8 dans l'attribution de l'IAT aux agents du cadre d'emplois des agents de police municipale de la commune.

Monsieur le Maire : J'en profite d'ailleurs pour vous signaler que Cédric BIZET, notre 2<sup>ème</sup> policier municipal, est arrivé depuis ce lundi, c'est son 4<sup>ème</sup> jour aujourd'hui et malheureusement on voulait le faire venir ce soir mais il avait déjà un impératif donc il n'a pas pu être parmi nous pour une présentation en début de ce Conseil. Je referme la parenthèse.

Adopté à l'unanimité.

**XI) Compte rendu concernant les actes accomplis en exécution de la délégation d'attribution du Conseil municipal**

**Rapporteur : Eric DA CUNHA**

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la délibération du Conseil Municipal du 16 juillet 2020 confiant au Maire certaines compétences du Conseil.

Considérant que les décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 doivent faire l'objet d'un rapport au Conseil municipal.

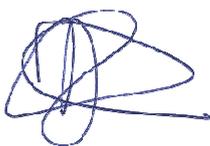
Il est proposé au Conseil de prendre acte des décisions municipales suivantes :

- 04/2023 : Fixation à 5 euros le tarif d'une table pour « Les puces des couturières et des loisirs créatifs » le 16 avril 2023

Adopté à l'unanimité.

Je lève la séance à 22h10.

Le Maire  
Eric DA CUNHA



La Secrétaire de séance  
Axelle PICARD

